Val Dem

FLASH INFO

La reprise en régie

Au 1er janvier 2012, le Syndicat Val Dem réalisera lui-même la collecte des déchets sur les 54 communes adhérentes à son territoire, sans avoir recours à une entreprise extérieure.

Cette reprise en régie signifie que le personnel et le matériel seront directement gérés par le syndicat.

Les points forts

- ✓ **L'optimisation du ramassage des déchets ménagers,**
- ✓ **Meilleure réactivité des services et un suivi constant du matériel de collecte,**
- ✓ **Gestion rigoureuse des charges de fonctionnement en termes de temps, de carburant…**

Janvier 2012
du changement dans la collecte

2 mois pour s'y préparer !

LE VERRE
en apport volontaire !

Le mode de collecte du verre va changer puisqu'il sera désormais collecté en points d'apports volontaires.

150 colonnes à verre vont être installées

Chaque usager pourra déposer son verre dans des colonnes à proximité de son domicile.

Les emplacements seront communiqués dans le prochain Val Dem Info et sur notre site Internet, en décembre.

Changer pour…

- ✓ Répondre aux modalités de la recommandation R437 de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).
- ✓ Améliorer les conditions de travail des agents (poids des caissettes vertes).
- ✓ Optimiser l'utilisation des camions bennes.
- ✓ Maîtriser les coûts de collecte.

Val Dem

ECO EMBALLAGES

www.valdem.fr

Collecte en porte à porte
Quels changements ?

Le bac jaune remplacera la caissette pour les emballages ménagers recyclables

20000 bacs jaunes vont être distribués

Chaque foyer sera équipé d'un bac roulant de 240 litres pour les déchets recyclables (plastique, papier et métal). Ce volume permettra d'anticiper l'élargissement des consignes de tri prévu en 2013.

- ✓ Les emballages ne s'envoleront plus et seront protégés en cas d'intempéries.
- ✓ Le ramassage sera moins fréquent pour préserver les routes et l'environnement.
- ✓ Le bac de 240 litres permettra de stocker les emballages pendant 15 jours.

JOURS DE COLLECTE

du lundi au vendredi en journée

ATTENTION ! Votre jour de collecte actuel peut changer. Il sera indiqué sur votre bac jaune. Les bacs devront être sortis la veille au soir du jour de collecte.

LE BAC JAUNE SERA COLLECTÉ

TOUS LES 15 JOURS

à partir de la 1re semaine ou 2e semaine de janvier

Ce bac est collecté le
LUNDI
TOUS LES 15 JOURS

SORTEZ-MOI
TOUS LES 15 JOURS
à partir de la
1re semaine de janvier
à partir de la
2e semaine de janvier

JOURS FÉRIÉS

La collecte sera reportée au lendemain

EXEMPLE : ***Pour un jeudi férié, la collecte du jeudi sera reportée au vendredi et celle du vendredi sera exceptionnellement réalisée le samedi.***

LE BAC BORDEAUX SERA COLLECTÉ

1 FOIS PAR SEMAINE

le même jour que celui indiqué sur le bac jaune.

LIEUX INACCESSIBLES

(impasses, rues étroites...)

Pour répondre aux modalités de la nouvelle recommandation R437, certains lieux vont devenir inaccessibles aux camions de collecte, ce qui amène à créer des points de regroupement (bacs collectifs) et des points de présentation (bacs individuels) sur les communes du syndicat.

Les habitants concernés par ces points feront l'objet d'une communication spécifique.

Création : e. linais

Syndicat de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos, Allée Camille Vallaux, 41100 Vendôme
Tél. 0254894117 • FAX 0254890100 • secretariat@valdem.fr
www.valdem.fr